

VALTECH
Société anonyme au capital de 1 351 534,90 euros
Siège Social : 80, avenue Marceau – 75008 Paris
389 665 167 RCS PARIS

EXERCICE 2009

RAPPORT DE GESTION

Ni le Président ni aucun administrateur de son conseil n'étaient en fonction lors de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009, sur lequel porte le présent rapport. Le Président et le conseil présentent ledit rapport tel que résultant de la rédaction et des travaux des équipes en place, et de leurs différents conseils, avant la prise de contrôle par la société Siegco. Le Président n'émet aucun avis sur la réalité et la qualité desdits travaux.

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

I. 1. LES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Les résultats de l'année 2009 du Groupe Valtech sont significativement inférieurs à leur orientation initiale et se situent très nettement en dessous de la performance moyenne du secteur. Si la conjoncture économique difficile qui a prévalu en 2009 explique pour partie cette situation (et notamment au Royaume-Uni et au Danemark), certaines difficultés opérationnelles y ont également significativement contribué. Valtech a en effet souffert de positionnements difficiles sur l'ensemble de ses marchés, à l'exception de la Suède qui a confirmé ses bonnes performances pour l'année 2009. Le Groupe a ainsi été particulièrement exposé en Allemagne en raison de son positionnement historique sur le marché de l'automobile, aux USA et en France en raison d'un certain nombre de projets à prix fixe mal maîtrisés.

Suite à l'OPA déposée le 23/10/2009 et close le 10/3/2010, SiegCo est devenu le nouvel actionnaire de référence du Groupe Valtech et détient 58,25% des actions et des droits de vote de la société. Une nouvelle équipe de Direction animée par Sebastian Lombardo, a pris le contrôle opérationnel de l'entreprise depuis le 9 Mars 2010. Cette nouvelle équipe consacrera l'année 2010 à stabiliser la situation opérationnelle dégradée et à amorcer le travail de reconstruction d'un positionnement stratégique différencié et d'offres à valeur ajoutée sur le segment du digital.

I. 2. LES RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2009

Le Groupe a réalisé en 2009 un chiffre d'affaire de 75,5 millions d'euros en contraction de 24,9% par rapport à 2008 (à taux de change et périmètre constants la contraction par rapport à l'exercice précédent est de 23,3%).

Le chiffre d'affaires des activités françaises est en diminution de 14,2%, le résultat d'exploitation positif en 2008 de 2,3 millions d'euros a baissé à 1,0 million en 2009. La part du chiffre d'affaire des activités françaises progresse et représente 44,3% du chiffre d'affaires du groupe contre seulement 38,8% en 2008.

Le reste de l'Europe (Royaume-Uni, Allemagne et Scandinavie) reste le meilleur contributeur au résultat d'exploitation et représente 44,3% du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires de cette région est en diminution de 23,5% par rapport à 2008, en raison de la faible performance du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Danemark.

Nos filiales aux Etats-Unis et en Asie ont contribué pour 11,4% au chiffre d'affaires 2009 du Groupe contre 17,7% en 2008. Ces filiales ont souffert d'une année difficile, notamment aux USA où le chiffre d'affaires est en baisse de 54,5% par rapport à 2008. Le résultat d'exploitation de notre filiale américaine est actuellement déficitaire.

Nos activités en Inde ont également souffert de la récession mondiale et le chiffre d'affaires est en baisse.

La marge brute du groupe ressort à 32,3% contre 32,4% en 2008 et le résultat d'exploitation ressort à -3,8 millions d'euros.

Il est à noter que cette situation opérationnelle marquée par une chute brutale du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation a été compensée au niveau du résultat net du Groupe par des éléments exceptionnels tels que :

- La reconnaissance en « activités cédées » d'un bénéfice de 3,1 million d'euros correspondant au résultat estimé de cession de la participation minoritaire de Valtech SA dans la Société Medhost Inc. conformément aux normes IFRS 5
- L'attribution d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2,32 million d'euros sur l'exercice 2009 dont la demande de restitution a été opérée sur 2010 qui a eu un impact positif de 1,6 million d'euros hors frais. En l'absence de ce Crédit d'Impôt Recherche la perte d'exploitation se serait élevée à -5,4 million d'euros
- La forte réduction des charges commerciales et marketing (-1,4 million d'euros) ainsi que des coûts administratifs (-2,7 million d'euros) , partiellement compensée par des coûts divers de restructuration (2,0 million d'euros).

La prise en compte de ces éléments exceptionnels fait ressortir un résultat net en perte de 0,9 million d'euros.

La trésorerie nette d'exploitation du Groupe est positive de 3,3 million d'euros et Valtech termine l'année avec une trésorerie positive de 8,2 million d'euros. Le Groupe a bénéficié de la bonne gestion des flux liés à l'activité, à nuancer toutefois par des découverts qui s'élèvent à 3,2 million d'euros et des emprunts à court et long terme pour 0,7 million d'euros.

La masse salariale totale (incluant l'ensemble des primes, commissions et cotisations sociales) représentait 53 427 K€ par rapport à 61 496 k€ en 2008.

Actifs financiers (en K€)

	Brut	Amortissement	Net
Investissements dans des sociétés :			
JV Chusik	2 674	2 343	331
Total	2 674	2 343	331
Autres investissements:			
Medhost Inc	4 384	1 010	3 374
Prêts:			
Prêt à JV Chusik	-	-	-
Autres actifs financiers:			
Dépôts et cautionnements:			
Etats-Unis	47	-	47
France	207	-	207
Suède	-	-	-
Danemark	438	-	438
Allemagne	2	-	2
Royaume Uni	1 461	-	1 461
Inde	334	-	334
Other			
Etats Unis	-	-	-
Total	2 490	-	2 490
Total des actifs financiers	9 547	3 352	6 195

Provisions sur créances clients

VALTECH a comptabilisé des provisions pour créances clients à hauteur de 0,3 million d'euros en 2009.

I.3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les fonds propres du groupe ressortent à 30.7 millions d'euros au 31 décembre 2009 comparés à 31.0 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice ont été négatives, tel que souligné au point I.2, mais elles ont été contrebalancées par une variation de fonds de roulement positive, notamment liée à une forte amélioration du recouvrement des créances. La performance commerciale du Groupe associée à une stratégie se concentrant davantage sur la gestion des besoins en fonds de roulement permettra d'améliorer encore sa trésorerie.

Au 31 décembre 2009, VALTECH disposait d'engagements hors bilan d'environ 15,4 millions d'euros relatifs à des loyers futurs de bureaux. Ce chiffre ne comprend aucun revenu dégagé d'une quelconque sous-location. Certains baux devraient faire l'objet d'une renégociation, d'un renouvellement ou d'une autre modification au cours de l'exercice 2010 de sorte que les locaux des sociétés du Groupe demeurent en phase avec la croissance de l'activité.

Détail des lignes de crédit dont bénéficie VALTECH au 31 décembre 2009

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2009 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69% (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 euros	850 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor à 3 mois +0,593 points	500 euros	260 euros	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7%	5 000 euros	2 066 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2,25%	600 GBP	406 GBP	Renouvelable en Avril 2010	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878% variable	3 000 DKK	0 DKK	déc-09	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 4 %	39 500 INR	10 837 INR	avr-10	Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 875 000€
Prêt Handelsbanken	5,45% variable	2 350 SEK	1 750 SEK	déc-13	La Société Valtech AB a donné en gage ses actifs, pour un montant non défini d'un maximum de 3 140 000 sek et 1 000 actions de Kiara Scandinavia

I. 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE

La stratégie de VALTECH SA est de rester à l'avant-garde du développement logiciel. Elle assiste dans ce cadre de nombreux clients quotidiennement dans leur activité de recherche et développement. Ce constant investissement dans l'innovation a été récompensé en 2009 par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2 228 179€

II. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE MERE VALTECH SA

II. 1. ACTIVITES ET RESULTATS DE VALTECH SA POUR L'EXERCICE 2009

Activités de VALTECH SA

VALTECH SA exerce une activité de conseil en management, de conseil en informatique et de réalisation de projets en France ou en collaboration avec son centre offshore en Inde.

Résultats de VALTECH SA

Le chiffre d'affaires de Valtech SA a atteint 26 431 K€ en 2009, ce qui représente une diminution de 19,83 % par rapport à 2008.

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 34 830 K€ en 2009, en hausse de 5,23 % par rapport à 2008.

Le résultat d'exploitation, en perte, s'élève à - 5 567 K€ en 2009 contre 1 282 K € en 2008.

Le résultat financier s'élève à 2 348 K € en 2009, contre 5 439 K€ en 2008.

Les dividendes perçus des filiales s'élèvent à 1 051 K € en 2009 contre 1 162 K€ en 2008.

Après un résultat exceptionnel de 32 K € en 2009, contre une perte de - 792 K € en 2008, le résultat net de Valtech SA ressort en perte à - 967 K € contre 6 028 K € en 2008. Il est à noter un impact positif sur le résultat net de la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche pour 2 228 179€

Bilan

Evolution du capital au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009

Le capital social de Valtech SA, n'a pas fait l'objet d'une évolution au cours de l'exercice 2009. Il est de 1 351 534,90 euros.

Détails du bilan

Les comptes sociaux de VALTECH SA incluent des capitaux propres d'un montant de 59 830 K€ (contre 60 800 K€ en 2008).

L'endettement externe de VALTECH SA, atteint 850 K€ contre 1 871 K€ en 2008. Les disponibilités s'élèvent à 3 404 K€ contre 3 320 K€ en 2008.

L'essentiel des actifs de VALTECH est constitué des valeurs des participations dans ses filiales, ainsi que des créances détenues vis-à-vis de ces filiales.

Balance Agée des dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	
Balance agée des dettes fournisseurs	<u>31/12/2009</u>
< 30 jours	5 171
30-60 jours	1 510
60-90 jours	51
90-120 jours	511
Total	7 243
Valeur nette au 31 décembre 2008	
	7 140
Variation	(6)
Différence de conversion	(111)
Variation de périmètre	-
Autre mouvements (IAS 32-39)	-
Valeur nette au 31 décembre 2009	7 242

Le tableau présenté ci-dessus donne une vision de la balance âgée des dettes fournisseurs externes du Groupe Valtech, et n'intègre pas les dettes intra-groupe.

II.2 PRISES DE PARTICIPATIONS & RESUME DES ACTIVITES DES FILIALES

Les participations directes et indirectes détenues par VALTECH SA sont les suivantes :

- 100% dans le capital de la société VALTECH Training S.A.S, filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Agency S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Technology Consulting S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Axelboss S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Offshore SA., filiale française, 4,99% ayant été rachetés à une société de droit américain, Chesapeake Group.
- 100% dans le capital de la société VALTECH Ltd, filiale anglaise,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Technologies Inc., filiale américaine,
- 100% dans le capital de la société VALTECH AB, filiale suédoise qui détient elle-même 100% dans le capital de la société Overland Mobile Kommunikation AB, filiale suédoise,
- 100% dans le capital de la société Kiara Scandinavia qui détient elle-même 100% de la société Kiara AB,
- 100% dans le capital de la société VALTECH A/S, filiale danoise,
- 100% dans le capital de la société Synaris AG, filiale allemande qui détient elle-même 100% dans le capital of VALTECH GMBH, filiale allemande,
- 100% dans le capital de la société VALTECH India Systems Private Limited, filiale indienne, après le rachat des actions minoritaires de la Société Valtech Offshore.
- 100% dans le capital de la société VALTECH india Software Services Private Limited, filiale indienne,
- 50,793% dans le capital de la société VALTECH CO.LTD., société coréenne.
- La participation minoritaire de Valtech dans Medhost a été cédée en janvier 2009 et le produit net représente 3,1 millions d'Euros

Les chiffres d'affaires 2009 de ces filiales sont les suivants :

En milliers d'euros	
VALTECH Training S.A.	5 480
VALTECH Agency S.A.S.	3 052
VALTECH Ltd.	5 957
VALTECH Technologies Inc.	7 003
VALTECH AB	11 517
Overland Mobile Kommunikation AB	-
Kiara Scandinavia	-
Kiara AB	1 526
VALTECH A/S	9 500
Synaris AG	-
VALTECH GMBH	5 758
VALTECH India Systems Private Limited	5 165
VALTECH India Software Services Private	-
VALTECH Offshore SA (100%)	-
Valtech Co Ltd (50,793%)	4 244

Les deux sociétés françaises VALTECH Axelboss SAS et VALTECH Technologies Consulting SAS dont le capital est détenu à 100% par VALTECH SA avaient été constituées en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité en 2009.

Au cours de l'exercice VALTECH SA a acquis les 4,99% du capital de VALTECH Offshore détenus par Chesapeake Group pour le montant de la valeur nominale du capital.

Cette opération a pour conséquence la détention directe de 100% de VALTECH Offshore et de la détention indirecte de 100% de Valtech Systems Private Limited (détenu à hauteur de 99,70% par Valtech SA et à hauteur de 0,30% par VALTECH Offshore).

Au 1er Octobre 2009, les actifs et passifs de la Société Kiara AB ont été achetés par la Société Valtech AB, et tous ses employés transférés. Depuis cette date, toutes nos activités en Suède sont gérées par Valtech AB.

De nos 3 filiales Indiennes, seule Valtech Systems Private Limited conserve une activité sur l'ensemble de l'année 2009. Valtech India Technology Solutions Private Limited a été absorbée en 2008, et Valtech India Software Services Private Limited est en cours de fermeture.

II.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ENGAGES PAR VALTECH S.A.

Depuis sa fondation Valtech a pour objectif de créer de la valeur pour ses clients grâce à l'utilisation innovante des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce constant investissement sur des technologies très innovantes a conduit la société Valtech à bénéficier d'un Crédit Impôt Recherche significatif en 2009 qui se monte à 2 228 179 Euros.

III. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Une nouvelle équipe de management menée par Sebastian Lombardo et soutenue par le nouvel actionnaire majoritaire du Groupe, SiegCo, a pris ses fonctions en mars 2010.

L'année 2010 sera consacrée à la transformation du Groupe en un acteur digital en capitalisant sur sa double compétence technologique et E-business.

IV. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de VALTECH SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 969 555 euros, au poste "Report à nouveau" qui sera ainsi porté de - 3 206 652 euros à - 4 176 207 Euros

VI. CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et des administrateurs, des dirigeants ou des sociétés dans lesquelles les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent avoir des intérêts ou entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant plus de 10% du capital social ou entre la Société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10% du capital social.

Ces conventions sont les suivantes :

- a) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH TRAINING,
- b) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH AGENCY,
- c) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH AB,
- d) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH A/S,
- e) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH GmbH,
- f) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH AG,
- g) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH TECHNOLOGIES,
- h) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et VALTECH Limited,
- i) Convention de gestion de trésorerie entre VALTECH SA et KIARA,
- j) Convention d'assistance administrative entre VALTECH SA et KIARA,
- k) conventions avec Chesapeake Group, Il convient de préciser que les conventions d'honoraire et de séquestre résultant des délibérations du conseil en janvier 2010 font l'objet d'une action en annulation de la part d'un actionnaire minoritaire.
- l) Avances sur honoraires de 2 millions d'euros par société Valtech SA au profit de la filiale Indienne Valtech India Systems Private Limited,
- m) Rémunération 2009 de Jonathan POOLE en qualité de salarié de la société VALTECH Limited: fixe de 350 000 euros,
- n) Consolidations et rééchelonnements de concours et prêts consentis à Valtech TECHNOLOGIES INC
- o) Avenant au Contrat entre Valtech SA et IMPLEO
- p) contrat entre VALTECH SA et Monsieur John STANLEY
- q) Contrat de prêt de 500 000 € de Valtech GMBH à Valtech SA
- r) Contrat de prêt de 1 000 000 € de Valtech A/S à Valtech SA

VII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquès du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, réintégréés dans le résultat fiscal, pour un montant total de 15 096€

VIII. APPROBATION DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 22 avril 2010 par les nouveaux administrateurs.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010.

IX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

IX.1 RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2009, le groupe VALTECH avait des dettes pour un montant de 3,90 millions d'euros, comprenant :

Des crédits-baux	0,31 million d'euros
Des découverts bancaires	3,16 millions d'euros
Autres crédits	0,43 million d'euros

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2009 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69% (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 euros	850 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor à 3 mois +0,593 points	500 euros	260 euros	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7%	5 000 euros	2 066 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2,25%	600 GBP	406 GBP	Renouvelable en Avril 2010	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878% variable	3 000 DKK	0 DKK	déc-09	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 4 %	39 500 INR	10 837 INR	avr-10	Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 875 000€
Prêt Handelsbanken	5,45% variable	2 350 SEK	1 750 SEK	déc-13	La Société Valtech AB a donné en gage ses actifs, pour un montant non défini d'un maximum de 3 140 000 sek et 1 000 actions de Kiara Scandinavia

VALTECH Training bénéficie d'un prêt consenti par la Banque CIC, d'un montant maximum de 500 000 euros avec un taux d'intérêts Euribor trois mois majoré de 0,593 points.

VALTECH AB bénéficie d'un prêt consenti par la Banque Handelsbanken, d'un montant de 2 350 000 SEK relatif à l'acquisition de la société KIARA Scandinavia. La société VALTECH AB a donné en garantie ses actifs au profit de la Banque Handelsbanken pour un montant indéterminé dans la limite de 3 140 000 SEK ainsi que 1 000 actions de la société KIARA Scandinavia.

Les termes spécifiques de ces différents contrats de prêt sont les suivants :

- La première ligne de facilité de caisse FORTIS Overdraft est détenue par VALTECH SA pour un montant maximal de 1,6 million d'euros. Cette ligne ne comporte pas de «covenants» spécifiques, mais peut être interrompue par Fortis en cas de "dégradation forte de l'activité de VALTECH", sans que les conditions caractérisant cette «forte dégradation» soient détaillées. En cas d'arrêt de cette ligne, VALTECH SA peut transférer son besoin de tirage éventuel sur la ligne de crédit BNP Factor.
- La seconde ligne Fortis concerne VALTECH Training pour un montant de 0,4 million d'euros. Cette ligne comporte des «covenants» similaires à ceux de la ligne de crédit principal de VALTECH SA tel que décrit ci-dessus.
- La ligne BNP Factor d'affacturage concerne VALTECH SA pour un montant maximal de 5 millions d'euros. Cette ligne ne comporte pas de «covenants» spécifiques et dépend du niveau de créances éligibles détenues par la société.

- La ligne de crédit HSBC détenue par VALTECH UK est d'un montant limité à 600 000 GBP. Elle ne comporte pas de «covenants» spécifiques et est soumise à une renégociation et à un renouvellement annuel (le renouvellement doit intervenir en avril chaque année). HSBC a indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté quant au renouvellement intervenant en avril 2010.
- La ligne de crédit Nordea Bank concerne VALTECH Danemark pour un montant maximum de 3 millions DKK. Cette ligne ne comporte pas de «covenants» spécifiques.

Risque de taux

EUR'000	Total	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Découverts bancaires (comprenant les montants de l'affacturage BNP)	3 160	3 160	-	-
Crédit-Bail	314	174	141	-
Autres prêts	430	230	200	-
Actifs financiers				
Cautions données	2 490	34	2 456	
Position nette avant gestion des risques	(1 415)	(3 530)	2 115	-
Hors bilan	N/A	N/A	N/A	N/A
Position nette après gestion des risques	(1 415)	(3 530)	2 115	-

- . Les découverts bancaires font l'objet de différents taux d'intérêts selon les pays.
- . Les crédits-baux concernent principalement du matériel informatique et ont une durée moyenne de 3 ans.
- . Les cautions correspondent à des engagements de loyers immobiliers. Selon les cas, certaines cautions génèrent des intérêts financiers auxquels le groupe pourra prétendre à la fin du bail. Sur le dépôt de 2 456 K€ dont la durée est de 1 à 5 ans, 1 461 K€ correspond aux locaux de Londres dont le bail expirera en 2015.

Le risque de taux de VALTECH provient des taux d'intérêt variables sur les lignes de crédit et d'affacturage en France et au Royaume-Uni. Le montant d'emprunt maximum au titre de ces accords s'élève à 8 176 K€. A ce niveau d'emprunt, une variation de 1% des taux d'intérêt augmenterait les frais financiers de VALTECH d'environ 81 760 euros.

Risque de change

La sensibilité des résultats du Groupe aux risques de change résulte de la traduction en euros (monnaie de référence des comptes de VALTECH) des résultats libellés dans des monnaies autres que l'euro (celles des filiales et participations situées aux Etats Unis, au Royaume Uni, au Danemark, en Suède, en Inde et en Corée) (devises de reporting de VALTECH SA).

A l'exception de l'Inde, les sociétés du groupe VALTECH concentrent traditionnellement leurs opérations sur leurs propres zones géographiques et leurs activités sont libellées en monnaie locale. Ainsi, les risques de change au titre de ces opérations sont limités.

VALTECH dispose d'une activité significative en Inde de sous-traitance de projets vendus en monnaies locales par ses filiales en Europe et aux Etats-Unis. Les coûts de VALTECH India sont constatés en «roupie». La valeur de la «roupie» a tendance à fluctuer en liaison avec le dollar américain. En 2009, le coût de sous-traitance des filiales de VALTECH est facturé en euro.

L'objet du tableau suivant est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan sur la base d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un pour cent de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

EUR'000	Dollar US	Livre Sterling	Couronne suédoise	Couronne danoise	Roupie indienne	Won coréen
Total actifs (net de facture intragroupe)	4 709	2 910	54 996	39 754	566 064	2 323 429
Prêt en devises hors zone *						
Actifs en devises après éliminations	4 709	2 910	54 996	39 754	566 064	2 323 429
Total Passifs (A)	9 926	3 082	28 904	16 929	103 988	1 316 466
Dette en devises hors zone *(B)						
éliminations intercos (C)	(6 021)	(387)	(849)	(401)	(25 421)	
Passifs en devises après éliminations (A)+(B)-©	3 906	2 695	28 055	16 528	78 567	1 316 466
Avals et cautions données en devises		4 389	3 140*		10 837	
Position nette avant gestion du risque en devises [actifs (moins interco) - passifs (moins interco)]	803	215	26 941	23 226	487 496	1 006 963
Couverture						
Position nette après gestion du risque en devises – actif - (passif)	803	215	26 941	23 226	487 496	1 006 963
Taux de conversion	0,694155	1,125999	0,09754	0,134376	0,014916	0,0006
Position nette avant gestion du risque en euros	557	242	2 628	3 121	7 271	604
Position nette après gestion du risque en euros	557	242	2 628	3 121	7 271	604
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à la devise	6	2	26	31	73	6

* plus 1 000 actions de Kiara Scandinavia

Risque sur actions

VALTECH possède 214 900 actions propres (voir Note 8.2 des annexes des comptes consolidés). Le cours desdites actions fluctue, par définition, selon les conditions du marché boursier.

IX.2. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

VALTECH a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels VALTECH contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2009 :

	Responsabilité Civile (4.)	Assurances Multi-risques (incluant les risques 1.2.et 3. ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
France (EUR)			
Montant de la couverture	23 305 000	2 760 684	7 735 000
Montant de la prime	69 061	14 826	17 664
ROYAUME UNI (GBP)			
Montant de la couverture	5 000 000	20 300 000	2 000 000
Montant de la prime	9 250	22 534	843
ETATS-UNIS (USD)			
Montant de la couverture	5 000 000	13 562 000	5 000 000
Montant de la prime	14 020	39 879	22 232
SUEDE VALTECH AB (SEK)			
Montant de la couverture	2 214 000	144 256 000	
Montant de la prime globale	87 150	87 150	87 150
DANEMARK (DKK)			
Montant de la couverture	14 000 000	8 719 000	10 000 000
Montant de la prime	60 243	15 088	15 937
INDIA (INR)			
VALTECH INDIA SYSTEMS PRIVATE			
VALTECH INDIA SOFTWARE SERVICE PRIVATE			
Montant de la couverture		169 733 000	
Montant de la prime		588 947	
Allemagne (EUR)			
Montant de la couverture	2 000 000	436 464	
Montant de la prime	2 972	6 184	

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le conseil d'administration considère que donner davantage de détail sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. Valtech estime toutefois que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1% du chiffre d'affaires mensuel du groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit à aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

IX.3 RISQUES LIES AUX PRIX ADDITIONNELS

L'acquisition, en 2008, de la société KIARA Scandinavia, laquelle détient 100% de la société KIARA AB (filiale suédoise de VALTECH), comprend des dispositions prévoyant des compléments de prix aux termes d'une clause d'earn-out, d'un montant résiduel de 253 600 euros au 31 Décembre 2009.

X. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les activités de VALTECH ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication susceptible de constituer une agression de l'environnement naturel.

Toutefois, sensible aux enjeux que représentent les inquiétantes évolutions environnementales d'une part, et souhaitant inscrire l'entreprise dans les valeurs culturelles de son époque d'autre part, le management a décidé de concevoir et mettre en œuvre une démarche d'Entreprise Socialement Responsable.

Considérant **l'environnement comme un défi d'avenir**, en 2009, il a été procédé à un Bilan Carbone des activités de l'entreprise en France. Ce bilan carbone a été réalisé par des ressources internes, et plus particulièrement du pôle de Conseil en Management AXELBOSS, puisque l'entreprise est habilitée par l'ADEME pour établir des bilans carbone.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- prendre conscience de l'empreinte carbone générée par l'activité opérationnelle, et la mesurer aussi précisément que possible,
- sensibiliser les collaborateurs de VALTECH aux conséquences de leurs choix dans la gestion de leurs activités,
- définir un point de repère en vue de l'élaboration de plans d'action de nature à réduire autant que faire se peut l'empreinte carbone laissée par les activités de VALTECH.

Les principales dispositions prises ont trait aux déplacements (vers les sites clients et entre les domiciles et sites VALTECH) et au tri sélectif. Pour sa part, la politique de récupération des déchets électroniques et informatiques se trouve renforcée.

De même, dans le cadre d'**une Gestion des Ressources Humaines durable**, il est prévu de formaliser une Charte Ethique au cours de l'année 2010 et de procéder à la mise à jour des Règlement Intérieur et Charte d'Usage des Moyens Informatiques.

Enfin, dans la même logique, **la relation Client / Fournisseurs** sera également mise à niveau vis-à-vis de la Charte Ethique.

Ainsi, courant 2010, VALTECH sera doté des référentiels et outils propres à une réelle mise en œuvre d'une démarche RSE, d'un bout à l'autre de la chaîne de création de valeur.

XI. PERSONNEL SALARIE

XI.1 INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Informations concernant l'effectif	
Effectif total (<i>moyenne annuelle</i>) :	209,8
Embauches (<i>moyenne annuelle</i>): - embauches de CDI : - embauches de CDD (dont 3 contrats de professionnalisation) :	31 en 2009 soit 2.58 en moyenne 4 en 2009 soit 0,33 en moyenne
Difficultés éventuelles de recrutement (<i>analyses</i>)	aucune
Motif des licenciements pour : - cause réelle et sérieuse : - faute grave : - faute lourde : - suivi de transaction : - économique : - rupture conventionnelle	2 1 0 0 0 3
Heures supplémentaires	0
Main d'œuvre extérieure à la Société	4
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi : - effort de reclassement - réembauches et mesures d'accompagnement : (<i>le cas échéant</i>)	Néant Néant

Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail : - nombre de salariés à temps plein : - nombre de salariés à temps partiel : - nombre de salariés en congé parental (année entière) - nombre de salariés en arrêt maladie longue durée :	201 8 1 0.08
Durée du travail pour les salariés : - à temps plein : - à temps partiel :	151,67 h pour les non cadres ou cadres sédentaires et forfait de 218 jours pour les cadres itinérants Etam à 108,25 h ou 32,50 h et cadres au forfait de 130, 196, ou à 174 jours
Motifs et durée de l'absentéisme : - maladie : - accident du travail et trajet : - maternité et paternité : - congés autorisés (événements familiaux, congés formation) : - autres causes (injustifiées et congé sans solde) :	691 0 Maternité : 670 jours Paternité : 73 jours 70 588
Evolution annuelle de la rémunération : - charges sociales : - égalité professionnelle hommes/femmes :	Hausse des salaires d'environ 4.5 % Il n'y a pas de discrimination salariale entre les employés féminins et masculins
Relations professionnelles et bilans des accords collectifs :	Pas de Syndicat 1 seul accord collectif : 35 heures 2 comités d'entreprise d'établissement composés de 1 titulaire et 1 suppléant pour Paris et de 2 titulaires et 1 suppléant pour Toulouse – Réunions mensuelles 1 comité d'entreprise central qui se réunit 2 fois par an au siège Délégué du personnel : 1 élu titulaire + 1 suppléant pour Paris – Réunions mensuelles
Conditions d'hygiène et de sécurité : - existence ou non de risques majeurs : - fréquence des réunions du CHSCT : - taux d'accident du travail :	Néant trimestriel 1,1
Formation : - budget formation, en ce compris les salaires : - nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2009	1,60% 87
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	2
Œuvres sociales :	comité d'entreprise
Importance de la sous-traitance :	36 sous-traitants en régie soit 1895 jours 3 sous-traitants au forfait
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	Néant
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Relation avec établissement d'enseignement pour les stagiaires, le recrutement
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Néant
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Néant

XI.2 INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DU GROUPE

VALTECH avait 893 salariés et équivalents au 31 décembre 2009 en incluant les travailleurs indépendants et les sous-traitants (116 personnes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des salariés à la fin de chaque période indiquée :

	Au 31/12/05	Au 31/12/06	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09
Salariés de VALTECH	1 130	1 197	1 316	1 109	893
Dont Consultants	954	1 079	1 148	940	737

Le taux d'utilisation des consultants était de 72% en 2009.

Le taux d'utilisation est défini par le ratio entre le nombre total de jours facturés aux clients de la société sur le nombre total de jours disponibles du personnel facturable hors week-end, jours fériés, congés et RTT.

Le personnel facturable représentait 83% des effectifs en 2009, en baisse en comparaison du taux 2008, qui s'élevait à 85%.

En vertu de la loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, toutes les entreprises relevant de la législation française, employant plus de 20 salariés sont tenues d'appliquer les règles afférentes aux 35 heures de travail par semaine. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 janvier 2000, cette durée légale est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2000.

En outre et conformément à la législation applicable ci-dessus, un accord collectif a été signé le 22 juin 1999 entre les organisations patronales et les syndicats, parties à l'accord SYNTEC applicable aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil. Cet accord collectif a été étendu par un arrêté ministériel du 21 décembre 1999 aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil.

Le 21 décembre 1999, VALTECH a conclu un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC. Cet accord vise l'ensemble du personnel de la société à l'exclusion de ses cadres dirigeants. Cet accord est entré en vigueur le 31 décembre 1999.

XII. AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

XII.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009

Nombre d'actions ordinaires émises : 88 668 358 actions ordinaires émises toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'y a pas de valeur nominale.

Evolution du capital au cours des 3 derniers exercices

Date	Opérations	Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
31.12.2006	Exercice de stock options et BSPCE	18 237	85 358 110	1 301 087
31.12.2007	Exercice de stock options et BSPCE	50 449	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2008	N/A	0	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2009	N/A	0	88 668 358	1 351 534,90

XII.2 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES ET INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration n'a disposé au cours de l'exercice 2009 d'aucune délégation à effet d'augmenter le capital social.

XII.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

XII.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

XII.4.1 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Un tableau exhaustif des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis par la société et en cours de validité dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale figure au § **XII.4.4** ci-après.

XII.4.2 Options de souscription d'actions

(Cf. le rapport spécial établi par le conseil d'administration en application de l'article L.225.184 al. 1 du code de commerce.)

Un tableau exhaustif des options de souscription émises par la société dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale et en cours de validité figure au § **XII.4.4** ci-après.

XII.4.3 Ajustements apportés aux conditions d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières composées émises par la Société

Il est rappelé que, suite à l'attribution gratuite des bons de souscription d'actions du 30 juillet 2003, il a été procédé aux ajustements suivants, conformément aux dispositions légales :

Conformément aux différentes autorisations conférées à cet effet au conseil d'administration par les assemblées ayant autorisé ou décidé l'émission ou l'attribution de valeurs mobilières composées (ABSA, BSA et BSPCE), le conseil d'administration du 9 juillet 2003 a décidé, en application des dispositions de l'article 171 du décret du 23 mars 1967, en vue de préserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions, d'actions à bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise préexistants, d'attribuer gratuitement à chaque titulaire de bons préexistants qui viendrait à les exercer un nouveau bon de souscription d'action par action nouvelle émise, en vue de lui permettre de souscrire dans les mêmes conditions et proportions que les actionnaires actuels de la société, des actions nouvelles de la société.

Ainsi, il a été prévu que chaque titulaire se verrait attribuer un nouveau bon de souscription d'action par action nouvelle émise en exercice des bons préexistants ; ces nouveaux bons de souscription ne seraient pas admis aux négociations sur un marché réglementé et revêtiraient obligatoirement la forme nominative. Toutefois, ils seraient cessibles.

Dix nouveaux bons de souscription permettraient de souscrire à une action nouvelle émise au prix de 1,50 €

Ces nouveaux bons de souscription devaient être exerçables :

- pour les titulaires ayant exercé leurs bons de souscription d'action et de BSPCE préexistants, avant la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, jusqu'à la fin de cette même période, (ces bons sont donc caducs depuis le 29 juillet 2005 – voir § XII.4.1 ci-dessus)
- pour les titulaires ayant exercé leurs BSPCE préexistants, après la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, au plus tard dans les huit jours suivant leur exercice. Compte tenu de l'expiration des BSPCE concernés le 25 octobre 2008, le délai de souscription de ces BSA gratuits a expiré le 2 novembre 2008.

XII.4.4 Résumé sous forme de tableaux des titres ou droits encore exerçables

Option de souscription d'actions

Autorisation de l'assemblée	09/02/99	09/02/99	05/11/99
Date du conseil	16/02/99	16/02/99	19/04/01
Options attribuées	985 410	459 660	2 440 169
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,02	0,61 €	5,5 €
Date d'expiration	16/02/09	16/02/09	19/04/06
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	985 410	459 660	2 440 169
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	05/11/99	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	03/10/01	25/10/02	24/09/03
Options attribuées	3 680 379	4 766 784	468 131
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	1,43 €	0,39 €	1,03 €
Date d'expiration	03/10/06	25/10/07	23/09/08
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	3 680 379	4 766 784	468 131
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	31/12/03	26/01/04	09/04/04
Options attribuées	1 102 500	317 600	757 071
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,90 €	0,90 €	0,98€
Date d'expiration	30/12/08	25/01/09	08/04/09
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	1 102 500	317 600	757 071
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	29/06/04	07/09/04	13/12/04
Options attribuées	36 000	175 000	18 500
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,89 €	0,68 €	0,96 €
Date d'expiration	28/06/09	06/09/09	12/12/09
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	36 000	175 000	18 500
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02
Date du conseil	30/05/2005
Options attribuées	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	1 352 000
Prix de souscription	0,87 €
Date d'expiration	29/05/2010
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	776 500
Options exercées en 2009	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	27/06/03	27/06/03
Date du conseil	25/10/02	26/01/04	09/04/04
Bons attribués	5 844 675	162 000	1 311 426
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,39 €	0,97 €	0,98 €
Date d'expiration	25/10/07	25/01/09	08/04/09
Bons annulés au 31/12/2009 ou exercés antérieurement	5 844 675	162 000	1 311 426
Bons exercés en 2009	0	0	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

XII.4.5 Information relative à la dilution des actions de capital de la société (au 31 décembre 2009)

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Détenteurs de ces instruments	Période d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
Capital initial: nombre d'actions composant le capital social au 31.12.09: 88 668 358						
Options de souscription d'actions	16.02.99	0,01524	Salariés / Dirigeants étrangers	12.04.99 à 16.02.09	0	0,00%
Options de souscription d'actions	26.01.04	0,9	Salariés / Dirigeants étrangers	26.01.05 à 25.01.09	0	0,00%
Options de souscription d'actions	09.04.04	0,98	Salariés / Dirigeants étrangers	09.04.05 à 08.04.09	0	0,00%
Options de souscription d'actions	07.09.04	0,68	Salariés / Dirigeants étrangers	07.09.05 à 06.09.09	0	0,00%
Options de souscription d'actions	13.12.04	0,96	Salariés / Dirigeants étrangers	13.12.05 à 12.12.09	0	0,00%
Options de souscription d'actions	30.05.05	0,87	Salariés / Dirigeants français et étrangers	30.05.09 à 29.05.10	1 352 000	1,50%
Dilution potentielle (options) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 90 020 358					1 352 000	1,50%
BSPCE	26.01.04	0,97	Salariés / Dirigeants français	26.01.05 à 25.01.09	0	0,00%
BSPCE	09.04.04	0,98	Salariés / Dirigeants français	09.04.05 à 08/04/09	0	0,00%
Dilution potentielle (BSPCE) sur la base d'un nombre d'actions de capital sans changement à 88 668 358					0	0,00%
Dilution potentielle totale sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 90,020 358					1 352 000	1,50%

XII.5 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

XII.5.1 Actionnariat de la société au 31 décembre 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droit de vote
SiegCo (1)	12 389 305	12 389 305	13,97%	14,01%
Lars Bladt	64 769	64 769		
Lars Bladt Holding	30 000	30 000	0,11%	0,11%
Douglas Land	2 754 174	2 754 174	3,11%	3,11%
Jean-Claude Turri (total groupe familial et sociétés qu'il contrôle)				
	2 395 423	2 395 423	2,70%	2,71%
<i>Jean Claude TURRI</i>	<i>1 450 400</i>	<i>1 450 400</i>		
<i>Charles TURRI</i>	<i>202 750</i>	<i>202 750</i>		
<i>Eléonore TURRI</i>	<i>202 750</i>	<i>202 750</i>		
<i>Julien TURRI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Sylvie TURRI</i>	<i>101 150</i>	<i>101 150</i>		
<i>Groupe Ouroumoff</i>	<i>438 373</i>	<i>438 373</i>		
Total dirigeants agissant de concert (2)	5 244 366	5 244 366	5,91%	5,93%
John A. Stanley	100 000	100 000	0,11%	0,11%
Total Dirigeants (3)	5 344 366	5 344 366	6,03%	6,04%
Autodétention	214 900	0	0,24%	0
Public	70 719 787	70 719 787	79,76%	79,95%
Total	88 668 358	88 453 458	100%	100%

1) Sources : déclaration de franchissement de seuil publiée par l'AMF le 21 décembre 2009 (Avis 209C1519) et déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique publiée par l'AMF le 24 décembre 2009 (Avis 209C1544).

(2) Source : déclaration de franchissement de seuil résultant de la constitution d'un concert non formalisé par un pacte d'actionnaires, publiée par l'AMF le 26 mai 2008 (Avis 208C0996).

(3) Il s'agit des membres du conseil d'administration et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent.

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions d'auto-détention).

XII.5.2 Offre publique d'achat et Franchissements de seuil et Résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de VALTECH SA.

XII.5.2.1 Offre publique d'achat

Déclaration 209C1314 : Le 23 octobre 2009, à 17 heures 05, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit belge SiegCo a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société VALTECH. L'initiateur détenait alors 4 227 463 actions VALTECH représentant 4,77% du capital et des droits de vote de VALTECH SA. La société SiegCo s'engageait irrévocablement à acquérir au prix unitaire de 0,40 € la totalité des 84 440 895 actions VALTECH existantes non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 864 395 actions VALTECH. Le projet d'offre n'était assorti d'aucun seuil de renonciation.

Déclaration 209C1399 : Le 16 novembre 2009, l'Autorité des marchés financiers faisait connaître qu'elle déclarait conforme l'offre publique d'achat visant les actions VALTECH, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo (cf. Décision et Information 209C1395 du 16 novembre 2009).

Déclaration 209C1510 : Le 16 décembre 2009, à 17 heures 15, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo, déposait un projet de surenchère sur les termes de l'offre publique en cours visant les actions de la société VALTECH au prix unitaire de 0,40 €

SiegCo, qui détenait 4 991 818 actions VALTECH représentant 5,63% du capital et des droits de vote de cette société proposait désormais d'acquérir au prix unitaire de 0,44 € la totalité des 83 676 540 actions non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 100 040 actions VALTECH.

Il était précisé qu'aux termes d'un protocole d'accord conclu le 15 décembre 2009 les actionnaires suivants s'engageaient à céder à SiegCo la totalité des actions VALTECH qu'ils détenaient, soit au total 5 344 366 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et des droits de vote de la société :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Lars Bladt	64 769	0,07%	64 769	0,07%
Lars Bladt Holding	30 000	0,03%	30 000	0,03%
Douglas Land	2 754 174	3,11%	2 754 174	3,11%
Jean-Claude Turri et sa famille	1 957 050	2,21%	1 957 050	2,21%
Groupe Ouroumoff[3]	438 373	0,49%	438 373	0,49%
John A. Stanley	100 000	0,11%	100 000	0,11%
Total	5 344 366	6,03%	5 344 366	6,03%

Les cessions devaient intervenir, au prix de 0,44 € par action, dans les dix jours de négociation suivant la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'offre en surenchère et pas avant le 4 janvier 2010.

Déclaration 209C1547 : Décision de conformité de l'offre publique en surenchère.

XII.5.2.2 Franchissements de seuil

Déclaration 209C1388 : Par courrier reçu le 12 novembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo (Contrôlée par la société de droit belge Verlinvest (laquelle est contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de Spoelberch, Elisabeth de Haas Teichen et Gustave de Mevius).1) (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 4 434 867 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 5,002% du capital et des droits de vote de cette société (2). En outre, il est précisé que la société SiegCo détient, au 11 novembre 2009, 4 512 981 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 209C1519 : Par courrier reçu le 18 décembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo1 (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 9 603 957 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 10,83% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0037 : Par courrier reçu le 11 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo1 (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 janvier 2010, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 15 347 268 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 17,31% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0066 : Par courriers reçus le 15 janvier 2010, MM. Lars Bladt, Jean-Claude Turri et Douglas Land, les sociétés Lars Bladt Holding et Groupe Ouroumoff, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 8 janvier 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir de concert, à cette date, 2 390 692 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 2,70% du capital et des droits de vote de cette société répartis de la façon suivante :

M. Lars Bladt 64 769 actions soit 0,07% des droits de vote,
Lars Bladt Holding 30 000 actions soit 0,03 % des droits de vote,
M. Jean-Claude Turri et sa famille 1 857 550 actions soit 2,09 % des droits de vote,
Groupe Ouroumoff 2 438 373 actions soit 0,49% des droits de vote,
Total concert 2 390 692 actions soit 2,70 % des droits de vote.

Ledit concert indiquait détenir en outre 202 750 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 0,23% du capital et des droits de vote, étant précisé qu'il était prévu en vertu d'un Accord du 15 décembre 2009 qu'elles soient cédées à SiegCo dans les prochains jours avec les 2 390 692 actions de sorte que les personnes susvisées ne détiennent plus aucune action VALTECH, ces opérations mettant fin par ailleurs à l'action de concert entre les personnes susvisées. Ces cessions sont intervenues les 11, 14 et 18 janvier 2010.

Déclaration 210C0080 : Par courrier reçu le 19 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2010, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 17 745 101 actions de VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 20,01% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0151 en date du 10 Février 2010

Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 février 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société SiegCo, visant les actions VALTECH, elle a reçu en dépôt, 30 192 506 actions VALTECH.

Par ailleurs, SiegCo a acquis sur le marché pendant la période d'offre publique (i) entre le 2 novembre et le 15 décembre 2009, 764 355 actions VALTECH au prix de 0,40 € par action (ii) entre le 17 décembre 2009 et le 27 janvier 2010, 7 697 487 actions VALTECH au prix maximum de 0,44 € par action, soit au total 8 461 842 actions VALTECH.

Il est rappelé que SiegCo a en outre acquis, aux termes d'un protocole d'accord conclu, le 15 décembre 2009, auprès de divers actionnaires de VALTECH 5 344 136 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et des droits de vote de la société¹ au prix unitaire de 0,44 €.

Au total, SiegCo détenait alors 48 225 947 actions représentant autant de droits de vote VALTECH, soit 54,39% du capital et des droits de vote de cette société.

Déclaration 210C235 en date du 10 Mars 2010

Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers le résultat définitif de l'offre publique d'achat. A la date du 2 mars 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société de droit belge SiegCo visant les actions VALTECH, elle a reçu en dépôt 3 419 758 actions VALTECH.

Au total, SiegCo détient 51 645 705 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit **58,25%** du capital et des droits de vote de la société.

XII.5.3 Pacte d'actionnaires

Le Conseil n'a pas, à ce jour, connaissance de pacte d'actionnaires entre des actionnaires de la Société.

XII.5.4 Actionnariat salarié

En application des règles de l'article L.225. 102 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles sus-décrits.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2003 a été refusée par ladite assemblée.

En 2008, aucune assemblée générale extraordinaire n'a pu être réunie faute de pouvoir réunir le quorum requis pour statuer, notamment sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 al 2 du Code de commerce une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de la Société d'un montant de 45 000 € sera soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires en juin 2010.

XII.6 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société est cotée sur le "Nouveau Marché" depuis le 12 avril 1999.

Elle est désormais inscrite sur le marché Eurolist Compartiment «C».

La Société a considéré que la liquidité constatée sur l'action VALTECH ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché. Le contrat en place avec la société Aurel Leven a été résilié en 2003.

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant d'Octobre 2004 à Décembre 2009 :

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€) (1)
		Plus haut	Plus bas		
oct-04	21	0,84	0,76	15 362 736	62 825 314
nov-04	22	1,09	0,8	61 351 703	74 669 098
déc-04	23	1	0,83	29 395 250	71 830 162
janv-05	21	0,96	0,87	23 603 784	75 825 024
févr-05	20	1,01	0,89	15 116 280	78 533 060
mars-05	21	0,97	0,85	10 421 976	75 229 850
avr-05	21	0,92	0,84	5 017 406	73 642 723
mai-05	22	0,91	0,85	2 275 315	72 502 712
juin-05	22	0,94	0,85	4 802 018	74 780 284
juil-05	21	0,89	0,81	5 160 804	71 143 399
août-05	23	0,87	0,77	3 500 712	63 370 074
sept-05	22	0,88	0,76	9 358 240	66 391 227
oct-05	21	0,82	0,71	3 228 845	64 621 589
nov-05	22	0,74	0,65	4 178 877	57 584 615
déc-05	21	0,69	0,62	5 533 113	54 997 943
janv-06	22	0,77	0,63	6 918 283	59 372 090
févr-06	20	0,76	0,66	9 166 237	58 534 300
mars-06	23	0,76	0,68	7 739 201	59 352 130
avr-06	18	0,85	0,67	27 204 574	62 747 050
mai-06	22	0,75	0,65	7 037 256	59 054 762
juin-06	22	0,68	0,55	4 584 893	51 802 423
juil-06	21	0,6	0,54	2 367 792	48 641 287
août-06	23	0,64	0,54	4 424 488	49 513 440
sept-06	21	0,65	0,57	3 028 364	51 415 047
oct-06	22	0,63	0,57	3 988 631	49 807 070
nov-06	22	0,68	0,59	8 526 380	52 991 960
déc-06	19	0,67	0,58	11 538 501	51 317 722
janv-07	22	0,73	0,63	11 118 151	57 228 733
févr-07	20	0,72	0,63	7 872 620	58 683 701
mars-07	22	0,69	0,6	7 107 585	55 909 562
avr-07	13	0,69	0,64	2 757 424	57 518 234
mai-07	22	0,67	0,6	3 616 024	55 649 441
juin-07	21	0,65	0,6	3 894 352	53 096 661
juil-07	22	0,64	0,58	4 049 469	51 512 865
août-07	23	0,59	0,54	5 062 870	48 188 844
sept-07	20	0,61	0,53	4 456 221	48 332 462
oct-07	23	0,65	0,56	9 259 633	52 187 540
nov-07	22	0,62	0,51	6 352 313	48 649 402
déc-07	19	0,56	0,52	4 573 543	46 880 333
janv-08	22	0,53	0,32	8 144 329	38 034 987
févr-08	21	0,45	0,39	6 979 949	37 150 452
mars-08	18	0,46	0,39	5 559 100	36 265 918
avr-08	22	0,41	0,36	6 350 764	34 496 849
mai-08	21	0,49	0,37	9 079 205	35 844 711
juin-08	21	0,53	0,36	9 337 961	39 130 125
juil-08	23	0,43	0,34	7 593 696	32 727 779
août-08	21	0,45	0,37	5 256 311	35 128 659
sept-08	22	0,43	0,26	6 978 834	32 647 367
oct-08	23	0,33	0,2	7 665 178	24 036 266
nov-08	20	0,27	0,18	7 019 889	19 415 534
déc-08	21	0,19	0,15	5 537 743	14 700 122
janv-09	21	0,24	0,16	15 019 617	17 817 054
févr-09	20	0,21	0,17	3 651 062	16 761 930
mars-09	22	0,20	0,16	4 531 067	15 881 416
avr-09	20	0,26	0,18	25 747 821	19 769 348
mai-09	20	0,26	0,21	13 075 410	20 388 522
juin-09	22	0,27	0,23	14 934 987	21 349 448
juil-09	23	0,25	0,2	8 002 579	19 613 593
août-09	21	0,28	0,21	18 494 483	21 313 071
sept-09	22	0,35	0,24	30 545 551	26 254 595
oct-09	17	0,44	0,3	33 874 160	30 282 302
nov-09	21	0,44	0,4	22 147 848	37 024 090
déc-09	21	0,45	0,4	16 032 915	37 361 056
janv-10	20	0,44	0,43	3 853 870	38 079 214

XII.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 214 900 actions propres dans les conditions suivantes au titre de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés, qui ont été achetées en 1998, avant l'introduction en bourse de la Société, pour 67 865 €

Valeur des actions détenues à la clôture évaluée au cours d'achat : 67 865 €

Valeur nette de ces mêmes titres dans le bilan au 31 décembre 2009 : 67 865 € Valeur nominale de ces actions (pair) : 0,01524 €

Valeur de ces actions à la valeur nominale : 3 275,08 €

Fraction du capital que ces actions représentent au 31 décembre 2009 : 0,24%. Au cours du dernier exercice fiscal, la société n'a acheté ni vendu d'action.

Au cours du dernier exercice clos, la Société n'a acheté aucune action et n'en a vendu aucune. Aucune opération n'est intervenue depuis le 31 décembre 2004.

XII.8 DERNIER PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat (visa n°02-0684) en date du 5 juin 2002 a pris fin le 4 décembre 2003. Son renouvellement n'a pas été demandé aux actionnaires en 2003 ni en 2004.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2005, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2005.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2006, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2006.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2007, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2007.

Une autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions a été conférée dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2008 pour 18 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2009, mais elle n'a pas été utilisée et aucune proposition de rachat n'est intervenue en 2008.

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225- 209 à L. 225-212 du code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et par les articles 24 1-1 à 24 1-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés. Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le

cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites;

- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation préalable par l'assemblée générale extraordinaire;
- de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions peuvent être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors du marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront, le cas échéant, être cédées dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions visées par l'article 241-6 de son Règlement Général.

La société peut, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant un prix maximum d'achat de 0,80 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 6 000 000 € Le total des actions détenues ne pourra dépasser 9,75 % du capital social, compte non tenu des actions déjà auto-détenues.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée en date du 30 juin 2009 et s'est substituée à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2008.

Au 31 Décembre 2009, l'autorisation de programme de rachat d'actions visée ci-dessus n'avait pas été utilisée.

XIII. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIII.1 REPARTITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES EN 2009

Le tableau ci-dessous présente la situation des différents administrateurs de VALTECH SA au regard des prescriptions légales et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom – Prénom- Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Autres mandats et fonctions exercées
Lars Bladt 06/04/1974	11.12.2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2011	Président et Directeur Général 19/05/2008	Groupe VALTECH
				VALTECH A/S (Danemark) : Président du Conseil d'Administration VALTECH Technologies Inc : Administrateur VALTECH Korea : CEO VALTECH AG : Président du Conseil d'administration VALTECH AGENCY : Représentant permanent VALTECH SA VALTECH TRAINING : Représentant permanent VALTECH SA VALTECH OFFSHORE : Président du Conseil d'Administration
				Hors groupe
				Lars Bladt Holding : Directeur Général Trade Wind A/S : Directeur Général Schou Company A/S : Directeur Général Nordlux Invest A/S : Administrateur Nordlux A/S : Administrateur Schou Asia Limited (Hong Kong) : Gérant Schou AB (Suède) : Directeur Général Osjord A/S (Norvège) : Président du Conseil d'Administration All season trading A/S (Norvège) : Président du Conseil d'Administration Dansk Generationsskifte A/S : Président du Conseil d'Administration Byggros Holding A/S : Administrateur Scanvogn A/S : Président du Conseil d'Administration Suntex A/S : Administrateur Scanvogn Invest A/S : Administrateur
				Ravfehm Invest A/S : Administrateur H.P. Værktøj A/S : Président du Conseil d'Administration BG Burcharth A/S : Administrateur EVO Capital A/S : Administrateur Specialvogn A/S : Administrateur House of Amber Invest : Administrateur Byggros Trading ApS : Administrateur DG Vibro Invest A/S : Administrateur House of Amber ApS : Administrateur Impleo : Directeur Général Contrast A/S : Président du Conseil d'Administration DG Rådgivning : Président du Conseil d'Administration Byggros A/S : Administrateur
Jonathan Poole 09 09/1966	28.06.2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012 - Démission le 25/08/2009	Directeur Général Délégué 07/03/2007	Groupe Valtech
				VALTECH AB (Suède) : Administrateur VALTECH A/S (Danemark) : Administrateur VALTECH Limited (Royaume-Uni) : Président du Conseil d'Administration et Administrateur VALTECH Technologies Inc (Etats-Unis) : Président du Conseil d'Administration et Administrateur VALTECH(Inde) : Administrateur VALTECH (Corée) : Administrateur VALTECH AG : Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Claude Turri 16/06/1948	29.11.2002	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2013	Directeur de l'activité Consulting	Groupe Valtech
				VALTECH Axelboss SAS : Président VALTECH AG : Membre du Conseil de Surveillance VALTECH OFFSHORE : Administrateur
				Hors groupe
				IFIS : Directeur Général Groupe Ouroumoff : Directeur Général
Douglas Land 27/04/1957	31.12.2003	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012	Directeur Général	Groupe Valtech
				VALTECH TECHNOLOGIES Inc : Administrateur VALTECH Offshore SA : Administrateur
				Hors groupe
				Whittman Hart Incorporated : Administrateur Chesapeake Group : Directeur Général Covansys Mauritius : Administrateur
John Stanley né le 12/06/1937	25.08.2009	Coopté par le Conseil d'administration Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012		Groupe Valtech
				Néant
				Hors groupe
				Néant

Changements d'organisation :

Au cours de l'exercice 2009, lors du conseil d'administration du 25 août 2009, Monsieur John Stanley a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jonathan Poole, démissionnaire.

Lors des réunions des conseils d'administration des 4 février et 9 mars 2010, il a été procédé à la nomination par cooptation de Messieurs Sebastian LOMBARDO, Frédéric de MEVIUS, Daniel GROSSMANN et Laurent SCHWARZ en tant qu'administrateur, suite à la démission successive des quatre anciens administrateurs. Monsieur Sebastian LOMBARDO a été désigné Président et Directeur Général.

XIII.2 ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Suite à la démission de Monsieur Jonathan POOLE de ses fonctions d'administrateur, le conseil d'administration a coopté le 25 août 2009 un administrateur indépendant, Monsieur John Stanley.

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le conseil d'administration avait pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et, en conséquence, a décidé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié serait celui auquel se réfèrera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2009.

Voir également le rapport du Président sur les procédures internes.

Les administrateurs de VALTECH ne peuvent acheter ou vendre des actions de VALTECH pendant les 10 jours de Bourse précédant toute annonce de résultats de la société. Ils ne peuvent non plus acheter ou vendre des actions de VALTECH à partir du jour où le conseil d'administration a connaissance d'une information majeure pouvant avoir une influence sur le cours de bourse, jusqu'au jour où cette information est rendue publique.

XIII.5 JETONS DE PRESENCE

Il a été attribué au titre de l'exercice 2009 sur le montant global autorisé de 60 000 euros, en fonction d'un taux de présence individuelle aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités et sur proposition du Comité des Rémunérations :

- 14 062.50 € de jetons de présence à Monsieur Lars Bladt,
- 12 187.50 € de jetons de présence à Monsieur Jean Claude Turri,
- 18 750.00 € de jetons de présence à Monsieur Doug Land
- 7 500.00 € de jetons de présence à Monsieur John Stanley,

Ces jetons de présence ont été payés le 10 février 2010.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 22 avril 2010 de ne pas prévoir l'attribution de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2010.

XIII.6 REMUNERATIONS 2009 ET INTERETS DES DIRIGEANTS

XIII.6.1 Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus et/ou dues par chaque mandataire social dans le groupe et hors du groupe et honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts.

XIII.6.1.1 – Rémunérations directes versées et/ou dues au cours de l'exercice 2009 par VALTECH ou ses filiales –

Nom	Fonctions	Type de rémunération	Montant annuel 2009		Montant annuel 2008	
Lars Bladt	Président et directeur général le 19/05/08 Administrateur nommé le 11/12/07	Président Directeur Général	Rémunération fixe brute	Néant	Rémunération fixe brute	Néant
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	14 062.50€	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	Néant	Avantages en nature	Néant
					Solde bonus 2007	1 224 €
Jonathan Poole	Administrateur coopté le 19/05/08 Nommé Directeur général délégué le 09/06/08 Démission le 25/08/2009	CEO Groupe	Rémunération fixe brute	350 000 €	Rémunération fixe brute	350 000 €
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	Néant	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	40 977,50 €	Avantages en nature	37 388 €
					Solde bonus 2007	856 €
Jean-Claude Turri	Administrateur	Directeur	Salaire fixe brut	Néant	Salaire fixe brut	6 120 €
			Rémunération fixe brute	Néant	Rémunération fixe brute	Néant
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	12 187.50€	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	Néant	Avantages en nature	Néant
Douglas Land	Administrateur Démission le 04/02/2009		Jetons de présence votés en AG 2008	30 000 €	Jetons de présence	15 000 €
			Jetons de présence votés en AG 2009	18 750.00€		
			Rémunération brute	Néant	Rémunération brute	16 993 €
John Stanley	Administrateur Coopté le 25/08/2009 Démission le 04/02/2009		Jetons de présence votés en AG 2009	7 500 €		

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis à vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel.

XIII.6.1.2 Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de Présence versés en 2009	Jetons de Présences versé en 2008
Lars Bladt		Néant
Jonathan Poole		Néant
Jean-Claude Turri		Néant
Douglas Land	30 000 €	Néant (mais dû 15 000 €)
John Stanley		
Jean-Yves Hardy		Néant
Olivier Cavrel		Néant

XIII.6.1.3 – Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus et/ou dues par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par VALTECH ou ses filiales

Sociétés concernées	Type de rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2009		Montant annuel 2008	
Conventions entre VALTECH SA et la société IMPLEO	Honoraires	Lars Bladt	100%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	180 000 € 104 138 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	174 664 € 62 191 €
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF	Honoraires	Jean-ClaudeTurri (1)	99,99%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	348 000 € 14 302 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	331 728 € 14 028 €
Conventions entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP	Honoraires	Douglas Land	50,00%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	84 000 € 74 092 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage Honoraire variable 2008	Néant 29 953 € Néant
Convention entre Valtech SA et Monsieur John Stanley	Honoraires	John Stanley		Honoraire fixe Indemnité de voyage	9 000 € 2 227 €		

(1) Dans un souci d'exhaustivité, voir également les informations données ci-après concernant la convention d'apporteur d'affaires réciproque conclue en 2006 entre VALTECH et la société IFIS .

.(2) Il convient d'indiquer que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 € à la société Chesapeake. Cette rémunération fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

XIII.6.1.3.1 Présentation de la convention conclue entre VALTECH et Groupe OUROUMOFF exécutée en 2009

La Convention conclue par la Société VALTECH avec la Société Groupe OUROUMOFF, détermine les prestations devant être fournies par Groupe OUROUMOFF et les honoraires correspondants.

Cette convention a donné lieu en 2009 au versement des montants mentionnés au § XIII.6.1.3.

(a)- Prestations

GRUPE OUROUMOFF **devait** fournir à VALTECH et ses filiales :

1- services au profit du département “VALTECH AXELBOSS” dans les domaines suivants :

- Direction et gestion, notamment les aspects financiers,
- Marketing et les ventes,
- Suivi de l'utilisation du savoir-faire à l'étranger,

2- la réalisation d'activité de sous-traitance de prestations de conseil auprès des clients finaux vendus par « VALTECH AXELBOSS »,

GRUPE OUROUMOFF devait fournir également les services suivants :

- Coordination d'un comité de gestion,
- Définition et suivi des objectifs des associés managers de VALTECH AXELBOSS,
- Définition et contrôle de la stratégie de recrutement.

(b)- Présentation des rémunérations des services

Honoraires forfaitaires fixes :

Pour 2009 : 29 000 €/mois, soit un montant global annuel de 348 000 €

Pour 2010 : 30 000 €/mois, soit un montant global annuel de 360 000 €

Honoraires de résultat :

Pour les besoins du présent paragraphe l'EBIT_{200x} est défini comme le résultat avant intérêts et impôts du Groupe VALTECH tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Pour l'exercice 2009, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 €

- l'EBIT 2009 est strictement inférieur à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 €, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 € mais strictement inférieur à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 € l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000\ \text{€} + (\text{EBIT}_{2009} - 7\,500\,000\ \text{€}) / 10\,000\,000\ \text{€} \times 150\,000\ \text{€}$$

- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 €, l'honoraire variable est de 150 000 €

Pour l'exercice 2010, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 €

- l'EBIT 2010 est strictement inférieur à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 €, aucun honoraire n'est dû ;

- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 € mais strictement inférieur à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 €, l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000\text{ €} + (\text{EBIT}_{2010} - 7\,500\,000\text{ €}) / 10\,000\,000\text{ €} \times 150\,000\text{ €}$$

- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 €, l'honoraire variable est de 150 000 €

(c)- Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2009 avec faculté de résiliation unilatérale à tout moment par GROUPE OUROUMOFF moyennant un préavis de 6 mois et faculté de résiliation par Valtech en cas de non atteinte des objectifs d'EBIT .

(d)- Autres clauses

Une clause de non concurrence de 24 mois en cas de résiliation et de 12 mois en cas de non renouvellement du contrat à son terme est prévu moyennant le paiement à GROUPE OUROUMOFF d'une indemnité égale à 24 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par VALTECH ou de 12 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par GROUPE OUROUMOFF ou de non renouvellement au terme du Contrat. La société peut relever la société GROUPE OUROUMOFF de son obligation de non concurrence sous réserve de respecter des délai et conditions de forme.

Le contrat prévoit également une clause de non débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurant également dans le contrat.

Le prestataire de services a des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux.

XIII.6.1.3.2 – Présentation de la convention VALTECH / IMPLEO et son avenant

Convention VALTECH / IMPLEO

(a) - Services

La convention prévoit que la société IMPLEO fournisse à VALTECH et ses filiales les prestations suivantes :

- Définition, développement et mise en œuvre des recherches du Groupe et de la stratégie de développement dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil « web agency » pour l'ensemble du Groupe VALTECH mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil avec la méthode agile pour l'ensemble du Groupe VALTECH, mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités.

(b)- Rémunérations des services rendus

Honoraires forfaitaires fixes :

La convention prévoit que les services décrits à l'Article III et précisés dans l'Annexe I soient facturés sur la base des forfaits mensuels suivants :

Pour Novembre 2008 : 30 000 €

Pour Décembre 2008 : 30 000 €

Pour 2009 et 2010 : 12 000 €/mois, soit un montant global annuel de 144 000 €

(c)- Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée résiliable à tout moment.

(d)- Autres clauses

Une clause de non concurrence de 12 mois et une clause de non débauchage de 12 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans le contrat.

Avenant à la Convention VALTECH / IMPLEO

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le conseil d'administration de Valtech a autorisé le 29 octobre 2009, la signature d'un avenant à la Convention IMPLEO/VALTECH.

Cet avenant prévoit qu'IMPLEO fournisse à VALTECH, moyennant une rémunération supplémentaire de 18 000 euros HT par mois, les services additionnels suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'Offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin à la plus proche des deux dates suivantes soit le terme des opérations sur l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, soit la dénonciation du Contrat à durée indéterminée entre IMPLEO et VALTECH SA.

XIII.6.1.3.3 – Présentation de la convention VALTECH / CHESAPEAKE

(a) - Services

La convention prévoit que la société CHESAPEAKE fournisse à VALTECH en 2009, dans le cadre de l'autorisation consentie par le conseil d'administration des 19 février et 22 septembre 2009, des prestations correspondant à l'équivalent de 20 jours/homme et 30 jours/homme :

Le conseil d'administration de Valtech a autorisé le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission supplémentaire à CHESAPEAKE GROUP équivalent à 10 jours/homme : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'Offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'Offre Publique d'Achat de SiegCo.

(b)- Rémunérations des services

Aux termes de ces autorisations, la rémunération de CHESAPEAKE GROUP est de 1500 euros HT par jour, plus les frais.

Le Président rappelle que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 € à la société Chesapeake. Cette rémunération fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

XIII.6.1.3.4 Rémunération exceptionnelle de monsieur John Stanley

Le conseil d'administration de Valtech a autorisé le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission exceptionnelle à Monsieur John Stanley.

Aux termes de cette mission, Monsieur John Stanley devait fournir à VALTECH, dans la limite de l'équivalent de 15 jours/homme et moyennant une rémunération de 1500 euros HT par jour, les services suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'Offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'Offre Publique d'Achat de SiegCo

XIII.6.1.3.5 Convention VALTECH / IFIS

Il est précisé, à toutes fins utiles, que Jean-Claude Turri est administrateur de VALTECH et dirigeant actionnaire de la société IFIS, qui développe et commercialise une base de données en intelligence économique. La société IFIS n'a pas de lien capitalistique avec VALTECH, mais bénéficie :

- depuis plusieurs années d'une sous-location de trois bureaux à Paris dans les locaux de VALTECH pour un loyer annuel de 43 056 €;
- depuis 2006, d'un contrat d'apport d'affaires réciproque rémunéré par le versement d'une commission de 5% des montants facturés au client final et, dans l'hypothèse d'une facturation globale effectuée uniquement par VALTECH au client final, le prélèvement par VALTECH sur les sommes dues à IFIS d'une rémunération de 5%. Cette convention a donné lieu au versement par VALTECH à IFIS d'une somme de 262 011 € HT . Cette convention a été considérée par le Conseil dans sa composition précédente, comme une convention normale conclue à des conditions courantes.

* * *

Il a été indiqué au Conseil que, en dehors de leur participation directe et/ou indirecte dans le capital social de VALTECH SA, telle que mentionnée au § XII.5.1 du présent document, et sous réserve des conventions mentionnées ci-dessus, les dirigeants précédents ne détenaient aucun autre intérêt dans une filiale ou chez un fournisseur, ni chez un client de VALTECH SA ou de son groupe.

XIII.6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Cf. Paragraphe XIII.6.1.

XIII.6.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIII.6.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIII.6.5 Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIII.6.6 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

XIII.6.6.1 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et encore en vigueur.

Néant

XIII.6.6.2 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008

Voir le Rapport Spécial établi en application de l'article L 225-184 du code de commerce

XIII.6.7 - Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Au cours de l'exercice 2009, Monsieur John STANLEY administrateur a acquis 100 000 actions et Monsieur Douglas LAND est passé à 2 754 174 actions au lieu de 1 504 574 actions.

Dans le cadre des engagements pris par les administrateurs lors de l'Offre public d'achat, Messieurs Lars BLADT, Douglas LAND, Jean-claude TURRI et John STANLEY ont apportés en février 2010 l'intégralité de leurs actions.

XIV. INTEGRATION DANS LE PRESENT RAPPORT DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1° La structure du capital de la société.

Cf. Paragraphe XII.1 et XII.5 du présent rapport

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.

Néant

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Néant

6° Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la société.

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

8° Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

Cf. Paragraphes XII.2, XII.7 et XII.8 du présent rapport

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

Il existe des contrats clients conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non-divulgence (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour le groupe, de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein des présentes.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Cf. Paragraphe XIII.6 du présent rapport

XV. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Deloitte & Associés	Fidrex		Deloitte & Associés	Fidrex
Audit					
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Emetteur	136	59		160	71
Filiales	79	9		78	12
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
Emetteur					
Filiales					
Sous-total	215	68		237	83
Autres prestations					
- Juridique, fiscal, social	30			9	
- Autres				11	
Sous-total	30	-		20	-
TOTAL	245	68		258	83

Nb : ce tableau inclut les honoraires convenus avec les commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009. Ils sont comptabilisés en charges sur 2009 et 2010 au prorata du temps passé sur chacun des exercices.

* * *

Le Conseil d'Administration